L’évaluation périodique des programmes d’études à l’Université Bishop’s

Février 2003

CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2003-04
Dépôt légal – 1er trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-89574-011-9

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2003

AVANT-PROPOS

La *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants* (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, en 1991. Cette **Politique** permet de s'assurer, dans une perspective d'imputabilité, que chaque établissement dispose d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique,** adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **7**

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE **9**

1.1 Déroulement du processus 9
L'auto-évaluation 9
Les experts externes 10
La troisième étape 10
Le suivi 11
La diffusion du dossier 11
1.2 Critères d'évaluation des programmes 11

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION **13**

2.1 La politique institutionnelle 13
L'auto-évaluation 13
L'intervention des experts externes 13
La troisième étape du processus 13
Les critères d'évaluation 14
La diffusion des résultats 14
2.2 La mise en application du processus 15
L'auto-évaluation 15
La contribution des experts externes 15
La conformité des objectifs du programme à la mission institutionnelle 16
Le suivi 16

RECOMMANDATIONS **17**

CONCLUSION **19**

ANNEXES

ANNEXE I — COMMENTAIRES DE L'UNIVERSITÉ BISHOP'S 23

ANNEXE II — MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 25

ANNEXE III — LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS 27

ANNEXE IV — DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ BISHOP'S 29

INTRODUCTION

La Commission poursuit le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes de l'Université Bishop's.

Ce processus a fait l'objet d'ajustements importants en 1998, suite au premier rapport qui a été adressé à l'établissement en 1997. Il a été révisé en 2000 et mis à jour par le Sénat au printemps dernier.

La première partie du présent rapport résume la politique institutionnelle en vigueur dans l'établissement au moment de la visite de la Commission.

La deuxième partie du rapport présente les observations de la Commission qui découlent de la vérification de la politique institutionnelle et de l'examen des pratiques d'évaluation, telles que révélées à travers deux dossiers : le dossier du département d'histoire qui a été présenté au Sénat en octobre 1999, et le dossier du département de physique dont le traitement a été effectué selon la politique révisée en 2000. Ce dossier était en voie de développement au début des travaux de vérification de la Commission et il a été complété avant la visite à l'établissement.

Lors de cette visite qui a eu lieu le 12 avril dernier, les membres de la Commission ont rencontré la direction universitaire et la direction des facultés concernées, les membres du *Senate Programme Academic Review Committee*, des professeurs qui ont participé aux évaluations ou qui en étaient responsables, et un groupe d'étudiants. Ils ont pu compléter ainsi leur analyse.

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La politique intitulée *Senate approved procedure for the review of existing programmes,* telle que mise à jour par le Sénat de l'Université Bishop's en avril 2002, privilégie une approche d'évaluation par programme. La périodicité du cycle d'évaluation est de sept ans.

Le déroulement du processus est placé sous la responsabilité d'un comité permanent : le *Senate Programme Academic Review Committee (SPARC)*. Présidé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, ce comité est composé de quatre professeurs désignés par les différents secteurs d'enseignement de l'établissement et d'un étudiant désigné par le *Student Representative Council*.

Le *SPARC* agit comme comité de gestion du processus d'évaluation périodique des programmes. Il doit élaborer le calendrier d'évaluation en consultation avec les doyens, les unités et le *Senate Planning Committee,* le soumettre à l'approbation du Sénat et s'assurer, à chaque étape du processus, que les travaux sont réalisés selon les orientations adoptées par cette instance.

La politique institutionnelle demande à chacun des responsables de programme d'examiner les liens de celui-ci avec les autres programmes de formation qui sont offerts à l'Université Bishop's, en tenant compte de la mission institutionnelle.

La politique permet d'intégrer des informations provenant d'un dossier d'agrément dans le rapport d'auto-évaluation.

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS

L'AUTO-ÉVALUATION

L'auto-évaluation relève du département. La politique stipule que celui-ci doit faire appel aux professeurs et aux étudiants concernés pour s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de procéder à l'évaluation de chaque programme dont il assume la responsabilité, et de soumettre un rapport d'auto-évaluation qui englobe tous ses programmes.

Le président du *SPARC* doit recevoir le rapport d'auto-évaluation un mois avant la date prévue pour la visite des experts externes, de manière à ce que les membres du comité puissent s'assurer que son contenu respecte les exigences du processus institutionnel. Les experts externes doivent recevoir ce dossier au plus tard deux semaines avant leur visite à l'établissement. Des copies du dossier sont déposées, par ailleurs, au bureau du vice-recteur et au bureau du doyen concerné, à l'intention des personnes qui rencontreront les experts.

Le processus défini prévoit que le *SPARC* fasse sa propre analyse de l'évolution des programmes, depuis la dernière évaluation. De plus, il accorde à toute autre unité, aux étudiants et aux autres membres de la communauté universitaire, le droit de soumettre un rapport (*submission*) aux experts externes. Si ce droit est exercé, ce document est transmis au président du *SPARC* qui l'achemine au doyen concerné et à l'unité qui peut y joindre un commentaire si elle le souhaite, avant qu'il ne soit intégré au dossier.

LES EXPERTS EXTERNES

La politique institutionnelle prévoit que les experts externes constituent le *Programme Review Committee.*

Les deux membres de ce comité sont sélectionnés par le *SPARC* à partir d'une liste de six propositions soumises par le département; ils sont cependant formellement désignés par le Sénat qui peut, le cas échéant, augmenter leur nombre.

Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche organise la visite du comité d'experts, en collaboration avec le directeur du département, en prévoyant obligatoirement une rencontre avec les étudiants de même que la tenue d'une consultation par questionnaire auprès de ces derniers et des diplômés récents. Le vice-rectorat annexe les résultats de cette consultation au dossier d'auto-évaluation qu'il transmet au *Programme Review Committee* accompagné des documents institutionnels identifiés dans la politique, et assure par la suite la mise en liaison des experts.

Après leur visite à l'établissement, les experts externes disposent de quatre semaines pour rédiger un rapport conjoint destiné au président du *SPARC*, qui doit le transmettre au doyen concerné et au département.

Le département dispose, quant à lui, de trois semaines pour faire parvenir ses commentaires au président du *SPARC* qui les envoie au doyen concerné et au *Programme Review Committee*. Celui-ci doit transmettre ses dernières remarques au président du *SPARC*, en respectant le même délai.

LA TROISIÈME ÉTAPE

À la troisième étape, le *SPARC* doit préparer un document qui reprend les recommandations contenues dans le rapport du *Programme Review Committee*, et qui propose au Sénat des mécanismes éventuels de mise en œuvre.

LE SUIVI

Le rapport du *Programme Review Commitee*, les commentaires de l'unité et les dernières remarques des experts externes sont déposés au Sénat. Il revient à ses membres de décider des suites à donner aux recommandations des experts, après la présentation qui leur est faite du document rédigé par le *SPARC*.

Douze mois après cette prise de décision, le doyen doit présenter un rapport sur la mise en œuvre des plans d'action qui concernent les programmes évalués dans son secteur. C'est le seul rôle qui lui est attribué de façon explicite, dans la politique.

Chaque année, le *SPARC* doit, quant à lui, faire rapport au Sénat sur le déroulement du processus d'évaluation périodique des programmes.

LA DIFFUSION DU DOSSIER

La politique institutionnelle prévoit la transmission aux organismes provinciaux concernés du dossier d'évaluation comprenant le rapport d'auto-évaluation, le rapport du *Programme Review Committe,* les commentaires connexes et le document rédigé par le *SPARC* à l'intention du Sénat. Ce dossier est également déposé à la bibliothèque de l'Université.

1.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La politique de l'Université Bishop's stipule que l'auto-évaluation doit permettre d'examiner la qualité de chaque programme par rapport à ses objectifs de formation et à la mission institutionnelle. Cet examen requiert que l'on prenne en considération les standards académiques, l'utilisation des *cognate courses*[1], le personnel enseignant et le personnel de soutien (*academic and support staff)*, les ressources documentaires de la bibliothèque, les laboratoires et autres ressources physiques, les ressources financières de même que les projets de développement à long terme.

La politique institutionnelle précise que le rapport d'auto-évaluation doit :

- présenter les objectifs du programme et examiner ses forces et ses faiblesses;
- fournir une analyse des compétences attendues des diplômés, des ressources disponibles pour les développer et des débouchés qui les attendent sur le marché de l'emploi;
- situer le programme en lien avec la mission de l'université et avec les autres formations offertes, en incluant les *cognate courses*;

[1] Tel que défini dans le *Academic Course Calendar* :"*A course offered by a department other than that in which a major has been declared, but which is accepted by the major department as part of the degree requirements."*

- décrire les exigences du programme au plan de l'admission, de la reconnaissance et du transfert de crédits, des pré-requis, de la maîtrise de la langue d'enseignement et des modalités d'évaluation des apprentissages;
- résumer le contenu de tous les cours offerts par le département, leurs particularités et leur lien avec le programme principal;
- dresser la liste des ressources documentaires accessibles à la bibliothèque et l'historique des budgets d'acquisition pour la période couverte par l'évaluation de manière à établir des projections pour l'avenir;
- fournir, pour la période couverte, le titre de tous les mémoires de maîtrise ou de niveau honours qui ont été soumis, de même que le nom des professeurs qui ont supervisé le travail des étudiants; le curriculum vitae de tous les professeurs qui ont un lien avec le programme; des statistiques sur l'évolution des clientèles étudiantes et sur les diplômes décernés annuellement;
- présenter le plan de développement de l'unité, et commenter toute demande d'accroissement des ressources budgétaires.

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La *SENATE APPROVED PROCEDURE FOR THE REVIEW OF EXISTING PROGRAMMES*, telle que révisée en avril 2002, est généralement conforme aux exigences de la **Politique** de la CREPUQ.

L'AUTO-ÉVALUATION

Le modèle d'évaluation qui est présentement en vigueur dans l'établissement oblige chaque unité à fournir une analyse détaillée de chacun des programmes qu'elle offre aux étudiants et à produire un véritable rapport d'auto-évaluation. Le dossier est constitué de manière à alimenter la réflexion des experts externes.[2]

La Commission tient à souligner que cet enrichissement constitue une amélioration majeure par rapport à la politique institutionnelle qui était en vigueur au moment de sa première visite.

L'INTERVENTION DES EXPERTS EXTERNES

La politique de l'Université Bishop's accorde un rôle capital aux experts externes qui composent le *Programme Review Committee*. Elle permet également aux groupes concernés de réagir à l'avis de ces experts. Ces derniers peuvent répondre à ces commentaires avant que leurs recommandations ne soient acheminées au Sénat.

En favorisant ainsi le dialogue entre le comité d'experts externes et le département concerné, l'Université Bishop's témoigne de l'importance qu'elle accorde à la concertation au cours du déroulement de son processus d'évaluation.

LA TROISIÈME ÉTAPE DU PROCESSUS

La Commission constate cependant que la troisième étape du processus d'évaluation périodique des programmes de l'Université Bishop's, telle qu'explicitée dans la politique de l'établissement, ne permet pas au comité institutionnel de jouer son rôle.

La Commission rappelle, à ce sujet, que le comité institutionnel a la responsabilité d'examiner attentivement le dossier d'évaluation en conciliant tous ses éléments, de manière à pouvoir rédiger un rapport final d'évaluation. Cette étape doit donner lieu à une véritable synthèse du dossier.

[2] Tel que mentionné dans la description du processus, la politique prévoit que le *SPARC* fasse également sa propre analyse de l'évolution des programmes depuis la dernière évaluation du département, mais il ne semble pas que ce volet de son mandat soit effectif.

Il serait donc opportun que l'Université Bishop's révise les modalités de réalisation de la troisième étape de son processus, afin que le *SPARC* ou un autre comité institutionnel porte un jugement final sur les programmes de l'unité à partir de l'ensemble du dossier d'évaluation, et qu'il assume la responsabilité d'arbitrage, le cas échéant.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

La politique institutionnelle stipule que l'unité doit prendre en considération le personnel enseignant au cours de l'auto-évaluation de ses programmes et elle demande que les curriculum vitae des professeurs réguliers soient placés en annexe de son rapport. Cependant, elle n'explicite pas la nécessité d'évaluer l'adéquation des ressources professorales pour chacun des programmes, et les qualifications des chargés de cours lorsque leur contribution est importante.

La Commission considère que cette question devrait être traitée dans le cadre du rapport d'auto-évaluation.

La politique de l'Université Bishop's ne mentionne pas non plus la nécessité d'examiner les stratégies d'enseignement. Pour la plupart des programmes de l'établissement, il est possible que cette dimension s'avère éventuellement un point fort, compte tenu de la taille des groupes-cours, mais il importe que cette question soit traitée lors de l'auto-évaluation.

Enfin, la Commission note que la politique institutionnelle ne fait pas référence à la nécessité d'évaluer la pertinence interuniversitaire des programmes et elle invite l'Université Bishop's à porter attention à cette question, lors de la prochaine révision.

LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

L'Université Bishop's prévoit, dans son processus, la transmission de l'ensemble du dossier d'évaluation aux organismes provinciaux qui s'intéressent à l'évaluation des programmes offerts par les universités, et son dépôt à la bibliothèque de l'établissement.

Pour mieux répondre à la recommandation qui lui a été adressée dans le passé, il conviendrait plutôt que l'Université Bishop's explicite, dans sa politique, la nécessité de diffuser un *résumé des résultats de l'évaluation périodique* (forces et faiblesses des programmes, principales recommandations), selon des modalités qui faciliteront l'accessibilité de cette information à l'interne et à l'externe, et qui seront garantes de l'imputabilité de l'Université.

2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS

Selon la politique institutionnelle, l'unité a la responsabilité d'examiner simultanément tous les programmes dont elle assume la responsabilité. Les membres de la Commission constatent que cette approche permet à l'unité d'effectuer en même temps sa propre évaluation, ce qui peut présenter des avantages indéniables pour l'établissement.

L'AUTO-ÉVALUATION

Les dossiers d'auto-évaluation qui ont été parcourus par les membres étaient de grande qualité de même que le rapport de la bibliothèque qui figurait dans les annexes.

La Commission note cependant que la politique de l'Université Bishop's n'exige pas la mise en place d'un comité d'auto-évaluation, tel que défini dans la **Politique**. Celle-ci requiert toutefois que des consultations aient lieu auprès de tous les membres de l'unité de même qu'auprès des étudiants.

La Commission reconnaît que cet aspect particulier de la mise en œuvre du processus de l'Université Bishop's est lié à une longue tradition, à la taille de l'établissement et à la vie communautaire qui se déroule sur le campus. Compte tenu de la culture établie dans l'établissement, les échanges entre les professeurs sont fréquents et les étudiants ont souvent l'occasion de discuter de leur programme avec eux.

La Commission a constaté, en effet, que les consultations peuvent se dérouler de diverses façons au cours de l'auto-évaluation. Dans l'un des dossiers examinés, un comité regroupant les quatre professeurs du département et quatre étudiants a été constitué aux fins de l'élaboration du rapport. Selon les informations recueillies, les échanges se sont déroulés de façon plus informelle et continue au sein de l'équipe de professeurs de l'autre unité, où le directeur a assumé la responsabilité de la rédaction du rapport. Dans ce cas-ci, même si les étudiants n'ont pas contribué directement à l'élaboration du rapport, ils ont été consultés par questionnaire.

Les modalités de consultation peuvent être différentes d'une unité à l'autre mais la Commission invite l'établissement à prendre soin d'intégrer les chargés de cours au processus d'auto-évaluation, selon l'importance de leur contribution.

LA CONTRIBUTION DES EXPERTS EXTERNES

La Commission a été impressionnée par l'envergure de la contribution des experts externes. Elle a également pu constater l'utilité qu'il y a d'étendre leur participation au-delà de la transmission de leur avis, afin d'encourager le dialogue entre les groupes concernés par leur intervention.

Tel que noté dans l'un des dossiers, cette façon de faire permet non seulement à l'unité de commenter l'avis du *Programme Review Committee* mais également de poser directement des questions supplémentaires aux experts externes.

LA CONFORMITÉ DES OBJECTIFS DU PROGRAMME À LA MISSION INSTITUTIONNELLE

La mission de l'Université Bishop's est d'offrir une formation universitaire selon la tradition pédagogique des *Liberal Arts Colleges* de la Nouvelle-Angleterre qui se définit comme suit: «*A liberal education encourages students to study a wide variety of subjects from different disciplines. It stresses breadth not specialization.*»

La politique institutionnelle demande que l'unité établisse un lien entre ses programmes et la mission institutionnelle, sans toutefois fournir d'indication sur ce qui devrait caractériser l'évaluation périodique d'un programme de type « *liberal arts ».*

Les membres de la Commission n'ont pas été en mesure, pour leur part, de déceler quelque particularité du processus d'évaluation périodique des programmes de l'Université Bishop's qui aurait pu le démarquer sous cet aspect particulier. En examinant le contenu des deux dossiers sélectionnés aux fins de leur vérification, ils n'ont pas retracé non plus d'informations pertinentes pour attester de la conformité des objectifs du programme à la mission institutionnelle.

Cette question mériterait sans doute d'être approfondie par l'Université.

LE SUIVI

Un des dossiers soumis contenait le rapport rédigé par le doyen à l'intention du Sénat, un an après l'adoption du plan d'action qui a suivi l'évaluation périodique des programmes d'une unité qui relève de sa responsabilité. [3]

Les membres ont pu constater que le contenu de ce document donne un bon aperçu de l'évolution des programmes depuis leur évaluation, en indiquant clairement les suites qui ont pu être données à chacune des recommandations formulées par les experts externes. Ce rapport témoigne du souci qu'a l'établissement d'orienter son processus d'évaluation périodique vers l'amélioration de ses programmes.

[3] Tel que mentionné dans l'introduction, l'autre dossier d'évaluation venait tout juste d'être complété.

RECOMMANDATIONS

Les propositions qui suivent sont formulées dans la continuité du dialogue qui s'est établi avec l'établissement à l'occasion des travaux de la Commission, et dans la perspective de l'amélioration du processus qui est en place à l'Université Bishop's.

La Commission recommande à l'Université Bishop's de :

- confier à un comité institutionnel, au sens de la **Politique**, la responsabilité d'effectuer une synthèse de l'ensemble du dossier d'évaluation et de porter un jugement final sur le programme, à la troisième étape du processus;
- expliciter, dans sa politique, la nécessité d'évaluer
  - l'adéquation des ressources humaines par rapport à la formation visée, en incluant les chargés de cours,
  - les stratégies d'enseignement,
  - la pertinence interuniversitaire des programmes;
- préciser le lien qui doit exister entre les objectifs d'un programme et la mission particulière de l'établissement;
- prendre les dispositions requises en vue d'assurer la diffusion et l'accessibilité des résultats de l'évaluation périodique de chaque programme.

CONCLUSION

La Commission a vérifié la politique intitulée *Senate approved procedure for the review of existing programmes,* adoptée par le Sénat de l'Université Bishop's en avril 2002. Elle considère que celle-ci est généralement conforme au but et aux critères définis dans la **Politique** de la CREPUQ, et elle a signalé les points qui mériteraient des ajustements, lors de la prochaine révision.

La Commission a également vérifié les pratiques d'évaluation périodique des programmes de l'Université Bishop's sur la base des dossiers d'évaluation qui ont été mis à sa disposition, et elle a pu constater que celles-ci respectent, dans l'ensemble, les exigences du processus institutionnel.

La Commission aimerait remercier madame Janyne M. Hodder, principale, et monsieur Jonathan Rittenhouse, vice-principal, pour leur chaleureux accueil lors du passage de ses membres à l'établissement, et madame Diane Mills, adjointe du vice-principal, pour l'excellente collaboration apportée tout au long du déroulement de leurs travaux.

ANNEXES

ANNEXE I



27 NOV. 2002

Office of the Principal and Vice-Chancellor
Bureau de la principale et vice-chancelière

Le 22 novembre, 2002

Madame Denyse L. Dagenais
Présidente de la Commission de vérification
de l'évaluation des programmes
Conférence des Recteurs et des
Principaux des Universités du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 200
Montréal, Qc H3A 3C6

Madame la Présidente,

Je vous remercie de votre rapport portant sur l'évaluation périodique de nos programmes de formation. Nous n'avons noté aucune erreur de fait et nous avons pris note de vos recommandations.

Votre rapport a été soumis au Sénat et le *Senate Program Academic Review Committee* (SPARC) a, par la suite, formulé plusieurs recommandations pour modifier notre procédure dans le sens que vous proposiez. Ces recommandations ont été adoptées lundi dernier par le Sénat et elles entrent en vigueur dès maintenant.

Concernant votre première recommandation, nous avons changé notre procédure de suivi des rapports des évaluateurs externes, afin de donner plus de place à la définition d'une synthèse universitaire. Celle-ci sera élaborée par le doyen concerné et déposée au Sénat, qui pourra en débattre avant de l'adopter.

Pour donner suite à votre recommandation quant aux critères d'évaluation, la procédure a été modifiée pour rendre plus explicite la question des ressources humaines disponibles, ainsi que celles des stratégies d'enseignement . La question de la pertinence inter-universitaire demeure plus difficile, étant donné notre mission. Nous devrons analyser comment nous répondrons à votre recommandation à cet égard.

Nous avons suivi votre recommandation quant à la nécessité de préciser le lien entre les objectifs d'un programme et la mission générale de l'université; la nouvelle procédure invite donc les départements à faire état de ce lien lors de l'auto-évaluation.

Lennoxville, Québec, Canada J1M 1Z7 Tel.: (819) 822-9600 ext: 2611 Fax: (819) 822-1166

Finalement, nous avons aussi modifié la procédure de diffusion des résultats et nous rendrons disponibles sur notre site web les documents appropriés.

Nous vous remercions de vos travaux qui nous ont permis de réfléchir à nouveau à la qualité de nos procédures et qui nous permettront de continuer à offrir qualité et transparence. Nous avons particulièrement apprécié votre compréhension de la mission bien spécifique de notre institution. Pour ma part, je souhaite aussi souligner à quel point j'ai apprécié votre séjour chez nous et les échanges que nous avons eus.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Janyne M. Hodder

pièce jointe :
Document 5/451/ii/a, recommandation déposée à la 451ième session su Sénat le 18 novembre 2002 et approuvée sans modification : Senate Approved Procedure for the Review of Existing Programmes *

* Le document a été déposé sur le site internet de la CREPUQ à l'adresse suivante : *http://www.crepuq.qc.ca/cvep/politiques/nouv_pol_bishop.pdf*

ANNEXE II MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Présidente : Madame Denyse L. Dagenais

Membres : Monsieur Claude Hamel

Monsieur Norman Henchey

Monsieur Vincent Lemieux

Monsieur Jean-Pierre Wallot

ANNEXE III LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Senate approved procedure for the review of existing programmes (adopté par le Sénat, le 27 janvier 1998)

Senate approved procedure for the review of existing programmes (adopté par le Sénat, le 10 avril 2002)

Senate approved procedure for the review of existing programmes (adopté par le Sénat, le 22 avril 2002)

Submission of the History department Bishop's University to the Senate program academic review committee (octobre 1998)

Submission of the Physics department Bishop's University (2000-2001)

ANNEXE IV DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ BISHOP'S

Le vendredi 12 avril 2002, à la salle 100, du Pavillon McGreer

9 h 30 **Rencontre avec la direction universitaire**
Janyne Hodder, principale
Jonathan Rittenhouse, vice-principal

10 h 00 **Rencontre avec la direction des facultés**

Michael J. Childs, doyen des sciences humaines

Brad Willms, doyen des sciences naturelles et mathématiques

10 h 30 **Rencontre avec les membres du SPARC**

Jonathan Rittenhouse, vice-recteur

Andrew MacDonald, département de musique et de sciences humaines

Sylvie Béguet, Business and Economics

Ginnie Stroeher, département de biologie et de sciences naturelles

Leigh Sowerby, représentant étudiant

Diane Mills, bureau du vice-principal

11 h 00 **Rencontre avec les responsables du dossier d'évaluation des programmes du département d'histoire**

Karl Wegert, directeur du département

Michael J. Childs, professeur

11 h 30 **Promenade guidée sur le campus et déjeuner**

13 h 30 Rencontre avec les responsables du dossier d'évaluation des programmes du département de physique

Lorne Nelson, directeur du département

Walter Stephan, professeur agrégé

Brad Willms, doyen des sciences naturelles et mathématiques

14 h 00 Rencontre avec des étudiants

Kurt Heinrich, étudiant de 3e année en histoire

Marie Robinson, étudiante de 4e année en histoire

Andrew McCann, étudiant de 4e année en histoire

Andrew McCannell, étudiant de 5e année en physique

Renato Beril, étudiant de 2e année en physique

Michael Jensen, étudiant de 2e année en physique

14 h 30 Séance de travail de la Commission

15 h 00 Rencontre avec la direction universitaire

Janyne Hodder, principale

Jonathan Rittenhouse, vice-principal